

Expression de la corruption systémique

Quand c'est le système et non les gens qui est corrompu...

Quand c'est le système qui est corrompu, la corruption ne se manifeste plus principalement par des enveloppes brunes ou des pots-de-vin individuels, mais par des **mécanismes structurels** qui servent des intérêts particuliers tout en donnant l'illusion de légalité et de normalité. Voici comment ça se manifeste concrètement :



1. Cadre légal biaisé

Les lois et règlements sont rédigés de manière à avantager certains groupes (multinationales, élites politiques, appareils bureaucratiques, etc.), souvent sous prétexte de « modernisation », de « compétitivité » ou de « stabilité ». Le favoritisme est intégré dans la norme.

2. Capture des institutions

Les institutions censées protéger le bien commun (justice, médias, commissions de contrôle, universités) sont infiltrées ou orientées par des acteurs liés au pouvoir politique ou économique.

Résultat : elles deviennent incapables de jouer leur rôle critique ou de sanctionner les abus.

3. Impunité systémique

Même quand la corruption est prouvée, le système protège ses membres : enquêtes étouffées, sanctions symboliques, postes recyclés. Le message implicite est que l'appartenance au système vaut absolution.

4. Corruption cognitive et culturelle

Les citoyens finissent par intérioriser l'idée que « c'est comme ça que ça marche ». Le cynisme remplace la révolte, et la résignation devient un outil de stabilité.

Le mensonge devient structurel : ce n'est plus seulement ce qu'on cache, mais **la manière dont on présente le réel**.

5. Utilisation du langage technocratique

Les décisions contraires à l'intérêt public sont justifiées par un vocabulaire neutre : « ajustement », « partenariat public-privé », « rationalisation », « flexibilité », etc. Ce langage aseptise la prédation.

6. Cooptation et carrière

L'ascension professionnelle dépend non pas du mérite ou de la compétence, mais de la loyauté au réseau ou à la ligne dominante. Ceux qui refusent le jeu sont marginalisés.

7. Économie de connivence

Les marchés publics, les concessions, les subventions et les contrats se distribuent entre acteurs connus et liés, souvent sans concurrence réelle. L'État devient un guichet captif.

8. Détournement du mandat démocratique

Les institutions fonctionnent toujours formellement (élections, parlements, tribunaux), mais leurs décisions sont déconnectées de la volonté populaire. Le pouvoir réel se déplace vers des sphères opaques : conseils d'administration, cabinets d'avocats, organismes « indépendants ».

En somme, dans un système corrompu, **les règles du jeu elles-mêmes sont truquées**, mais de manière tellement raffinée qu'on n'a plus besoin de violer la loi : la loi est la corruption.

Exemples typiquement québécois de corruption **systemique**

Un problème qui dépasse les individus, celui du secteur de la construction et du financement politique avant et pendant la Commission Charbonneau (2011-2015).

1. Appels d'offres truqués, mais légaux en apparence

Les contrats publics (routes, aqueducs, infrastructures municipales) étaient attribués à répétition aux mêmes firmes d'ingénierie ou entrepreneurs.

Les appels d'offres étaient rédigés de façon à **favoriser certains soumissionnaires** — choix de critères techniques taillés sur mesure, délais impossibles pour les autres, ou exclusion de nouveaux joueurs.

Résultat : *aucune loi n'était formellement violée*, mais la concurrence était faussée.

2. Réseaux politico-économiques fermés

Des entreprises finançaient les partis politiques (PLQ, PQ, partis municipaux) par le biais de **contributions déguisées** (employés ou conjoints qui donnaient au nom de l'entreprise).

En retour, ces entreprises obtenaient un accès privilégié aux décideurs, voire un **retour sur investissement** par des contrats publics.

Ce n'était pas nécessairement une « enveloppe brune » : c'était **un système de récompenses mutuelles codifié**, institutionnalisé, et toléré.

3. Culture de complaisance

Les fonctionnaires, ingénieurs et élus savaient souvent qu'il y avait collusion, mais le système fonctionnait « trop bien » pour être remis en question.

Celui qui dénonçait risquait sa carrière, tandis que celui qui jouait le jeu obtenait promotions, stabilité et accès au pouvoir.

L'éthique individuelle ne suffisait plus, car **l'ensemble du cadre de travail favorisait la compromission**.

4. Institutions dormantes

Avant la Commission Charbonneau, les organismes de contrôle (UPAC, Vérificateur général, Ministère des Transports) disposaient de signaux clairs mais **aucune volonté d'aller jusqu'au bout**.

Les enquêtes étaient freinées par la hiérarchie ou par le manque de ressources.

La collusion devenait *une partie intégrante du mode de gestion publique*.

5. Langage technocratique pour couvrir le tout

Les contrats truqués étaient présentés comme des « ententes de partenariat », des « pratiques de gestion intégrée des risques », ou de la « simplification administrative ».

L'emballage administratif donnait un vernis de professionnalisme à ce qui était, en réalité, **une structure d'abus systémique**.

6. Résultat : la corruption intégrée au modèle

Les politiciens, ingénieurs, entrepreneurs et fonctionnaires n'avaient pas tous de mauvaises intentions, mais **ils participaient à un système corrompu par sa logique interne**.

C'est pourquoi, même après la Commission Charbonneau, les pratiques de favoritisme et d'influence ont persisté sous d'autres formes (consultants, lobbying, sous-traitance, privatisations ciblées, etc.).

Au Québec, **le système de la construction** et, plus largement, **la mécanique du financement politique** montrent comment un ensemble de structures peut devenir corrompu *sans qu'aucun acteur individuel ne soit ouvertement criminel*.

La corruption est alors dans la **conception même du système** : dans la façon dont les règles, les institutions et la culture s'entrecroisent pour préserver le pouvoir au lieu de le servir.

Le secteur de l'immobilier

En immobilier, la corruption **systémique** au Québec ne passe pas tant par des pots-de-vin directs qu'à travers un enchevêtrement **politico-bureaucratique-financier** qui fausse le marché et oriente les politiques publiques au profit d'intérêts privés. Voici les principaux mécanismes :

1. Réglementation urbaine faite sur mesure

Les changements de zonage ou les dérogations (hauteur, densité, vocation) sont souvent accordés à certains promoteurs après des « consultations » publiques symboliques.

Dans les faits, **les décisions majeures sont prises avant** les audiences, en amont, dans des rencontres entre promoteurs, élus municipaux et hauts fonctionnaires.

Légalement, tout est conforme, mais le résultat est biaisé : l'urbanisme sert la rentabilité privée plutôt que la planification collective.

2. Urbanisme de complaisance

Les grandes firmes de promoteurs et de courtiers immobiliers (souvent les mêmes à Montréal, Québec, Laval, Longueuil) emploient des **anciens élus, ex-fonctionnaires ou lobbyistes**.

Ces « portes tournantes » assurent l'accès privilégié aux décideurs.

Ce n'est pas un délit : c'est une forme **institutionnalisée d'influence**, légalisée par le lobbying officiel.

3. Spéculation encouragée par les politiques publiques

Les municipalités tirent une part majeure de leurs revenus des taxes foncières.

Elles ont donc **intérêt à la hausse des prix** et à la multiplication des chantiers.

Résultat : elles ferment les yeux sur la spéculation, laissent les terrains vacants aux mains de fonds immobiliers ou retardent les projets de logements sociaux qui feraient baisser la valeur moyenne.

Ce n'est pas de la corruption au sens pénal, mais c'est une **incitation structurelle à entretenir la bulle**.

4. Subventions et programmes dévoyés

Des programmes comme *AccèsLogis* ou les incitatifs à la densification ont été récupérés par de gros joueurs qui montent des projets hybrides (semi-sociaux, semi-luxeux) pour **profiter des fonds publics tout en maximisant leurs marges**.

L'État finance donc partiellement des profits privés sous le couvert d'un mandat social.

C'est une forme de corruption administrative : l'argent public nourrit les mêmes réseaux que ceux du privé.

5. Érosion de la transparence municipale

Les offices municipaux d'habitation, les sociétés de développement et les fiducies foncières publiques échappent souvent à la surveillance directe des citoyens.

Les rapports sont techniques, opaques, et les décisions sont justifiées par des notions vagues (« vitalité économique », « mixité urbaine »).

La complexité sert de bouclier à la reddition de comptes.

6. Concentration de la propriété

Quelques conglomérats (fonds d'investissement, REITs, filiales de banques, grandes familles d'entrepreneurs) détiennent une proportion croissante des immeubles résidentiels et commerciaux.

Ces acteurs financent directement ou indirectement les partis municipaux ou provinciaux favorables à la déréglementation.

L'ensemble du cadre fiscal et juridique est orienté vers **la rentabilisation du foncier**, pas vers l'accès équitable au logement.

7. Résultat : la corruption sans criminel

Personne n'a besoin de tricher :

- les règles favorisent la spéculation,
- les organismes publics dépendent de cette spéculation,
- les politiciens sont financés par ceux qui en profitent,
- et les citoyens paient la facture sous forme de loyers, d'impôts et de perte de contrôle démocratique sur le territoire.

C'est la définition même d'un système corrompu : **il fonctionne parfaitement pour ceux qui l'ont conçu**, tout en restant « légal ».

Le secteur de la Santé

Dans le **secteur de la santé au Québec**, la corruption systémique ne se traduit pas par des gestes illégaux, mais par une **dérive structurelle** : un réseau d'intérêts institutionnels, privés et politiques qui a transformé un service public en **marché captif**. Voici comment elle s'exprime :

1. Privatisation déguisée par la "gestion mixte"

Les gouvernements successifs ont introduit des modèles dits « hybrides » (PPP, sous-traitance, agences, consultants) au nom de la "modernisation".

En pratique, cela a transféré des pans entiers du système vers le privé — souvent à **des entreprises fondées ou dirigées par d'anciens cadres du réseau public**.

Tout est légal, mais le conflit d'intérêts est structurel : les décideurs publics deviennent ensuite fournisseurs du système qu'ils ont déréglementé.

2. Consultocratie et bureaucratie parasitaire

Le ministère et les CISSS dépensent chaque année **des centaines de millions** en contrats de "gestion du changement", de "planification stratégique", ou de "numérisation" confiés à des firmes externes (Deloitte, KPMG, CGI, etc.).

Ces firmes orientent ensuite les politiques de gestion — qu'elles sont payées pour "corriger" quelques années plus tard.

Résultat : le réseau public dépend de consultants qui **profitent de sa désorganisation**.

C'est un cycle auto-entretenu, parfaitement légal, mais profondément corrupteur.

3. Centralisation politique et perte de reddition de comptes

Les réformes Barrette et suivantes ont fusionné les établissements pour "rationaliser" la gestion.

En réalité, cette centralisation a **dilué la responsabilité** : les citoyens n'ont plus d'interlocuteur local identifiable, et les décisions remontent à une technocratie opaque.

La corruption systémique prend ici la forme d'un **système autoréférentiel**, où personne n'est coupable parce que tout est collectif — et donc, diffus.

4. Subventions et favoritisme dans le privé

Le gouvernement finance massivement les cliniques privées pour pallier les listes d'attente du public, ce qui incite les médecins à **désengorger le public... en le désertant**.

Chaque contrat est justifié par l'urgence, mais le résultat net est une **fuite de ressources humaines et financières** vers le privé.

Le système public devient alors volontairement inefficace pour **justifier davantage de privatisation**.

C'est une corruption par sabotage structurel.

5. Écosystème d'élites médicales protégées

Les fédérations médicales (FMSQ, FMOQ) ont un poids politique énorme.

Elles négocient directement avec le gouvernement, souvent sans transparence, et influencent la planification des actes médicaux, les quotas et la rémunération.

Les médecins spécialistes, en particulier, bénéficient d'un **système de privilèges institutionnalisés** où le contrôle public est limité.

Aucune infraction, mais une domination corporatiste intégrée à la mécanique du système.

6. Opacité des contrats numériques

Les grands chantiers technologiques (ex : Dossier Santé Québec, systèmes informatiques hospitaliers, numérisation des données) se traduisent par **des milliards en contrats attribués sans véritable concurrence**.

Les délais s'étirent, les coûts explosent, et les systèmes sont souvent incompatibles — mais les mêmes firmes obtiennent les contrats de "correction".

C'est un détournement institutionnel masqué sous la complexité technique.

7. Résultat : la maladie est devenue un marché

- Le gouvernement alimente un système dont les dysfonctionnements justifient les interventions du privé.
- Les acteurs du privé sont rémunérés pour réparer ce qu'ils ont contribué à désorganiser.
- Le citoyen reste captif, forcé de payer deux fois (impôt + service privé).

C'est la **corruption structurelle par dépendance organisée** : le système est conçu pour servir ceux qui le gèrent, pas ceux qui en dépendent.